

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi sept juillet à 14 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée le 02 juillet 2025 à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de M. REPENTIN, Président du CCAS.

Pour ce qui concerne la délibération 2.3, le conseil d'administration s'est déroulé sous la présidence de Mme FAVETTA-SIEYES, Vice-Présidente, M. REPENTIN s'étant retiré lors du vote de cette délibération ; M. NOBLECOURT s'est également retiré.

Etaient présent(e)s :

M. REPENTIN, Président du CCAS (jusqu'à la délibération 3.1 inclus)

Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente

Mmes ALVERNHE, BOUROU, COLIN-COCCHI, COLIN-JORE, KREUTER, RAMBAUD

MM DE BOISRIOU, GACHET, NOBLECOURT, PERROTTON (jusqu'à la délibération 3.5 inclus)

Etaient excusé(e)s :

Mmes BONILLA (donne pouvoir à Mme BOUROU), PERRENES (donne pouvoir à Mme COLIN-COCCHI), VERDU (donne pouvoir à Mme RAMBAUD), MYARD-DALMAIS (donne pouvoir à M. NOBLECOURT), TAMBURINI (donne pouvoir à Mme FAVETTA SIEYES)

4. ACTIVITE DES SERVICES

4.1 SERVICE ANIMATION – TARIFICATION SORTIES 4E TRIMESTRE 2025

L'équipe du service animation prévoit deux temps forts pour le dernier trimestre 2025 avec :

- Du 29/09 au 3/10 : un séjour de 5 jours à Fréjus en partenariat avec l'ANCU afin de permettre aux séniors chambériens de partir en vacances à moindre frais - Visite de St Tropez, St Raphaël, Roquebrune, Antibes...
- Mardi 9 Décembre : le repas de fin d'année qui se fera salle de la Bisseraine. Le repas, réalisé par SODEXO, sera suivi d'un après-midi dansant.

Les tarifs proposés pour ces animations sont détaillés ci-dessous :

SEJOUR A FREJUS – DU 29/09 AU 03/10/2025						
Couple	Quotient 1 (- 1 953€)		Quotient 2 (Entre 1 953 € et 2 456€)		Quotient 3 (Au-delà de 2 456 €)	
Personne seule	Quotient 1 (- 1 115 €)		Quotient 2 (Entre 1 115 € et 1 396€)		Quotient 3 (Au-delà de 1 396 €)	
	Chambériens	Hors Chambéry	Chambériens	Hors Chambéry	Chambériens	Hors Chambéry
	465,00 €	480,00 €	480,00 €	500,00 €	500,00 €	520,00 €

REPAS FIN ANNEE – 09 DECEMBRE 2025		
	TARIF UNIQUE CHAMBERIENS	TARIF UNIQUE HORS CHAMBERY
TOTAL	36,00 €	46,00 €

◆ **Résolution :**

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'organisation et la tarification pour les animations proposées ci-dessus.
- Monsieur le Président ou son représentant, le directeur du CCAS et le comptable public sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr
- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
 - o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
 - o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Nombre d'administrateurs
en exercice : 17
Présents : 10
Pouvoir : 5

Vote : Pour : 15
 Contre :
 Abstention :

Pour extrait, certifié conforme au
Registre des délibérations,
Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S.

Thierry REPENTIN

Par délégation



Christelle FAVETTA SIEYES
Conseillère départementale Chambéry-3
Adjointe au Maire en charge de
Cohésion et Justice Sociale / Santé et Seniors
Vice-Présidente du CCAS de Chambéry